

INFO SCOT

2^E SEMESTRE 2014



La révision du SCoT : c'est parti !

Le 10 février 2014, les élus du Syndicat ont voté la révision du SCoT des Vosges Centrales pour une mise en compatibilité avec la loi Grenelle. De plus, les travaux d'évaluation ont montré qu'il était nécessaire d'ajuster certaines mesures pour une meilleure adaptation aux mutations actuelles qui impactent en profondeur le territoire des Vosges Centrales. A cela s'ajoute, la modification du périmètre du SCoT imposée par la loi ALUR.



Pour mener à bien ces missions, un important travail collectif de réflexion et de concertation va donc s'engager comme au moment de l'élaboration du schéma. Vous trouverez dans les pages centrales de ce numéro, les modalités pratiques mises en place pour la révision du SCoT. J'attire votre attention sur les trois réunions territorialisées de présentation du SCoT qui se tiendront cet automne. Puis, un premier forum sera organisé à l'attention de tous les élus des Vosges Centrales pour restituer les résultats de l'évaluation et ouvrir un débat prospectif qui contribuera à l'actualisation de notre vision commune du territoire. Je vous invite vivement à participer à ces différentes réunions.

Faisant suite aux deux récentes lois votées sur l'urbanisme, le projet relatif à la « transition énergétique pour une croissance verte » sera débattu à l'automne à l'Assemblée Nationale. Dans ce domaine, le Syndicat a une longueur d'avance avec le portage du Plan Climat dont les objectifs vont pouvoir être intégrés au SCoT à l'occasion de la révision.

Les Rendez-vous du SCoT

- Bureau : 8 septembre** 17h, au SCoT
4, rue Louis Meyer, GOLBEY
- Comité Syndical : 22 septembre**
19h30, Espace Cours, EPINAL
- Bureau : 4 décembre**
17h, Salle des commissions, Hôtel de ville, EPINAL
- Comité Syndical : 15 décembre**
19h, Amphithéâtre de droit, rue de la Maix, EPINAL

EVENEMENTS SCoT VOSGES CENTRALES :

Réunions territorialisées de présentation du SCoT :

- **Epinal : 27 octobre**
20h, Amphithéâtre de Droit Rue de la Maix, EPINAL
- **Xertigny : 6 octobre**
20h, rue du Commandant Saint Sernin, salle de fêtes, XERTIGNY
- **Charmes : 13 octobre**
20h, Salle de l'Espée, place de l'Espée, CHARMES

1^{er} Forum des élus : 13 novembre
14h30, Centre des Congrès, 7, Av. de Saint Dié, EPINAL

Semaine de la mobilité : 15 au 20 septembre
Village du vélo : 20 septembre
14h30-18h30, Place Georgin, EPINAL

Comité de pilotage Conseiller Energie Partagé : Automne
Date et lieu à définir

EVENEMENTS NATIONAUX :

Rencontres des SCoT du Grand Est : 9 octobre 2014
Institut National des Etudes Territoriales, 1 Bd d'Austrasie, NANCY

Colloque national des Plans Climat : 30 sept- 1^{er} octobre
Palais des congrès, STRASBOURG

Très bonne rentrée
à tous

Michel HEINRICH
Président du Syndicat Mixte
du SCoT des Vosges Centrales

Motifs de la Révision du SCoT

Par délibération du 10 février 2014, le Comité Syndical a décidé d'engager la procédure de révision du SCoT des Vosges Centrales pour une mise en compatibilité avec la loi Grenelle afin de :

- fixer des objectifs quantitatifs de consommation foncière pour la modérer, mieux articuler le développement urbain et les transports collectifs,
- définir des objectifs pour le développement de l'habitat et la réhabilitation du parc existant (ce qui implique de revoir les modalités actuelles de cadrage des besoins en logements),
- encadrer le développement économique et commercial,
- préciser les modalités de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques,
- prendre en compte le Plan Climat-Energie Territorial des Vosges Centrales ainsi que les schémas de rangs supérieurs qui s'imposent dans la hiérarchie des normes juridiques.

Afin d'éviter la multiplication des procédures, il est convenu d'intégrer aussi dans la révision les modifications imposées par la loi ALUR, notamment celles concernant le périmètre.

Fonctionnement des instances

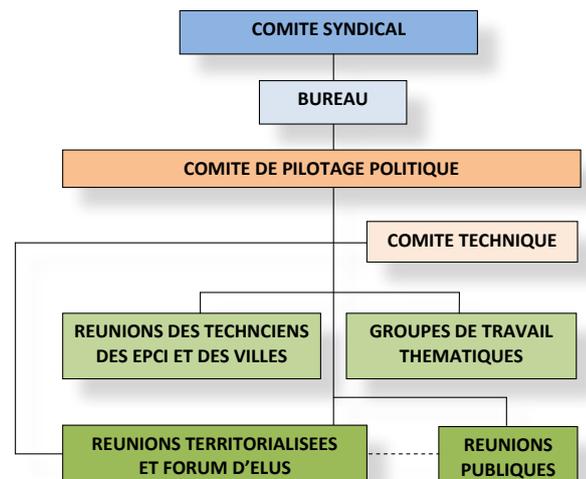
Tout comme au moment de son élaboration, la révision du SCoT doit s'appuyer sur un important travail de concertation avec l'ensemble des partenaires concernés par le document. Le dispositif de travail proposé distingue trois niveaux d'instances selon que les participants sont en position de décider, de piloter ou de contribuer dans le cadre de la concertation.

Les instances de décision (les élus du SCoT) :

- **Les membres du Bureau** pour préparer les décisions du Comité Syndical et orienter les travaux préparatoires ;
- **L'assemblée du Comité Syndical** à laquelle reviendront les choix finaux à opérer, notamment suite au débat sur le Projet d'Aménagement de Développement Durable.

Les instances de pilotages :

- **Un Comité de pilotage politique** regroupant les élus désignés par le Syndicat, les présidents de communauté de communes et les représentants de l'Etat, du Conseil Général des Vosges et de la Région Lorraine. Ce comité examinera, discutera et validera les propositions de révisions du SCoT avant transmission aux instances de décision.
- **Un Comité technique** en appui au Comité de pilotage politique.



Les instances d'études et de concertation :

- **Les groupes de travail thématiques** existants ou en cours de constitution, qui vont assurer le suivi des études et produire des propositions. Ils réunissent des délégués du SCoT et les représentants des personnes publiques associées ou d'autres partenaires intéressés par la démarche. Par ailleurs, des réunions spécifiques seront aussi organisées avec les techniciens des intercommunalités.
- **Les réunions territoriales et les réunions publiques** : Des réunions publiques territorialisées seront organisées à chaque grande étape de la révision. Elles s'adresseront à tous les élus des communes du SCoT (conseillers municipaux et communautaires) et à toute la population :
 - 3 réunions de présentation du diagnostic,
 - 3 réunions de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
 - 3 réunions de présentation du Document d'Orientation et Objectifs (DOO).

En cas de besoin, des réunions territoriales réservées aux élus pourront être préalablement organisées. Ces différentes réunions seront préparées et animées par le syndicat avec l'appui de l'ADUAN (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne).

Les
pièces
du SCoT
à réviser

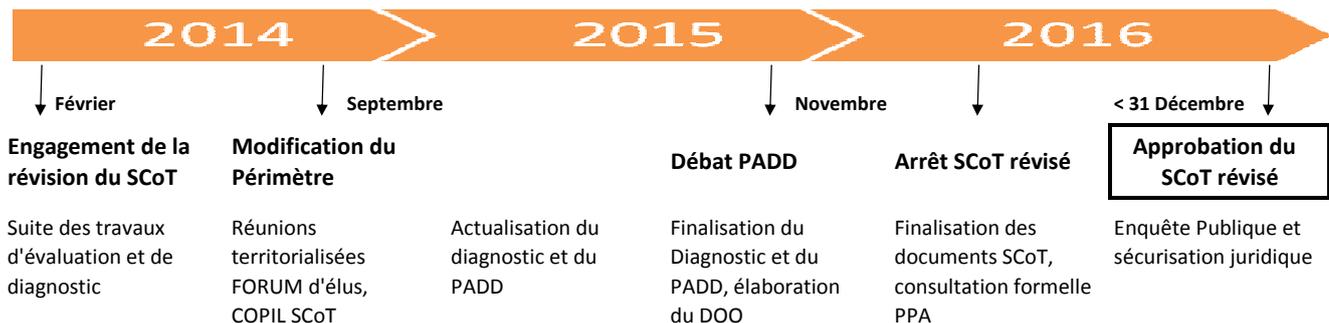
- Un rapport de présentation complété et mis à jour
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) porteur d'une vision commune actualisée
- Un document d'Objectifs et d'Orientations (DOO) en remplacement du Document d'Orientations Générales (DOG) actuel

REVISION SCoT

Les étapes de la révision

La loi ALUR impose une mise en compatibilité des SCoT avec les mesures « Grenelle » avant le 1^{er} janvier 2017. Au cours de l'automne 2013, les premières réunions de concertation pour l'évaluation du SCoT ont rassemblé des élus et des représentants des Personnes Publiques Associées (PPA) pour un bilan de la mise en œuvre du SCoT. Ce tour d'horizon a mis en évidence les évolutions récentes et les grands enjeux d'avenir. Il en ressort notamment une double préoccupation qui devrait orienter les réflexions liées à la révision selon deux entrées principales et complémentaires l'une de l'autre :

- **Entrée 1 : la consolidation des pôles urbains et ruraux (Agglomération d'Epinal, bourgs centres, pôles de proximité)**
- **Entrée 2 : la valorisation des ressources du territoire en limitant les risques naturels et technologiques.**



Forum prospectif : jeudi 13 novembre à 20h, Centre des Congrès, Epinal

Les élus sont invités à un premier forum où ils pourront d'ores et déjà exprimer dans le cadre d'ateliers leur avis sur le SCoT actuel et leur attentes concernant la révision. Le forum sera aussi l'occasion de restituer les résultats des travaux d'évaluation et d'engager les réflexions prospectives qui vont orienter la révision.

Concertation en groupes de travail thématiques

La concertation préalable plus thématique sera aussi menée dans le cadre de groupes de travail (GT) existants ou en cours de constitution pour le suivi des études du SCoT dont certaines dépassent le seul cadre de la révision du SCoT :

- **GT 1 : Stratégie économique**
- **GT 2 : Pôles urbains et ruraux (habitat - mobilité - équipements - services - commerces de proximité - infrastructures...)**
- **GT 3 : Potentiel en énergies renouvelables et planification énergétique**
- **GT 4 : Projet agricole, forestier et environnemental.**

GT 1 : Stratégie économique

Le groupe de travail existant consacré à la prévention des friches industrielles sera élargi aux autres thématiques économiques (zones d'activités économiques, commerces, services ...)

GT 2 : Pôles urbains et ruraux

En étroite coordination avec le GT1, ce groupe sera chargé du suivi de l'étude sur les pôles urbains et ruraux ainsi que des thèmes liés à l'habitat, aux transports et à la mobilité.

GT 3 : Potentiel en énergies renouvelables

Ce groupe est dédié à l'étude des potentiels en énergies renouvelables et à la planification énergétique. Les résultats de cette étude devront permettre aux élus d'intégrer ces préoccupations de façon transversale lors de la révision du SCoT ainsi que les autres objectifs du Plan Climat Territorial (cf. *Clim'Actu 2^e semestre 2014*).

FOCUS GT 4 :

Projet agricole, forestier et environnemental

La révision du SCoT offre l'opportunité d'aller au-delà d'une simple mise en compatibilité avec la loi Grenelle pour mettre en réelle synergie les volets agricoles, sylvicoles et environnementaux du SCoT et impulser concrètement la mise en œuvre opérationnelle. Le GT4 aura en charge le suivi de ce projet qui visent les objectifs suivants :

- Conforter les activités agricoles et sylvicoles, tout en facilitant les conditions foncières de leur adaptation aux nouvelles opportunités de développement et de leur diversification (production d'écomatériaux, d'énergies renouvelables, agriculture périurbaine, circuits courts de commercialisation) ;
- Créer les conditions favorables à la préservation de la biodiversité, notamment en facilitant la reconstitution des continuités écologiques de la trame verte et bleue, notamment sur les espaces agricoles ;
- Apporter un accompagnement pédagogique pour favoriser l'appropriation et la mise en œuvre de ce projet par tous les acteurs concernés, notamment les élus des communes et des intercommunalités ainsi que les professionnels de l'agriculture et la sylviculture.

SCoT 10 ans

Un guide pour témoigner de 10 ans de SCoT

À l'occasion des 10 ans du SCoT et des 5 ans du Plan Climat, un guide a été réalisé à l'intention des élus et des partenaires avec le soutien de l'ADEME, de la Région Lorraine et de l'Europe. Pour chacun des 4 axes du SCoT, il rappelle les objectifs du SCoT, établit le constat des évolutions récentes, présente les expériences d'autres territoires, montre l'apport du Plan Climat et ouvre des pistes de réflexion. Il s'accompagne d'une plaquette dédiée aux actions du Plan Climat.

Cet ouvrage sera envoyé à chaque commune et à tous les partenaires du SCoT pour préparer les réunions de concertation de l'automne.

10 ANS
DE SCoT
DANS
LES VOSGES
CENTRALES



Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales



De
l'urbanisme
à la
préservation
du climat

Modification du périmètre

Modification du périmètre du SCoT des Vosges Centrales

La règle de constructibilité limitée interdit toute construction en dehors des parties actuellement urbanisées des communes en l'absence de documents d'urbanisme (PLU, POS, carte communale). Hors d'un périmètre de SCoT approuvé, les PLU et les POS ne peuvent plus être modifiés ou révisés en vue d'ouvrir à l'urbanisation une zone naturelle, agricole, forestière ou une zone à urbaniser (AU ou NA) délimitée après le 1er juillet 2002 (Art. L.122-2 du code de l'urbanisme) :

- à compter du 1er janvier 2013, dans les communes situées à la périphérie des agglomérations de plus de 15 000 habitants, dans un rayon de 15 km,
- à compter du 1er janvier 2017, dans l'ensemble des communes.

Suite au vote de la loi ALUR, les communautés de communes détiennent la compétence « SCoT » qui s'exerce sur l'intégralité de leur territoire. En conséquence, les périmètres de SCoT doivent être réajustés avant la fin du mois de Septembre 2014 car il n'est plus possible d'y inclure des communes isolées.

Dans les Vosges Centrales, deux communautés de communes doivent choisir si elles resteront ou pas dans le SCoT car certaines de leurs communes en faisaient partie jusqu'à présent :

- La CC de Bruyères-Vallons des Vosges,
- La CC du secteur de Dompierre.



En raison des élections de 2014, il n'y aura pas de rencontres nationales des SCoT mais une **Assemblée Générale prévue le 30 septembre à Paris** pour réélire les instances de l'association.

**Les quatrièmes rencontres régionales
des SCoT du Grand Est auront lieu :
le 9 octobre à l'Institut National des Etudes Territoriales
1 Boulevard d'Austrasie à Nancy**

sur le thème de la mise en oeuvre de la densification urbaine, avec notamment la présentation de la méthode « *Bimby : Build in my Backyard* », par David Miet, Architecte-Urbaniste, animateur du réseau *Bimby*.

Cette rencontre s'adresse à tous les élus et les techniciens des SCoT du Grand Est ainsi qu'à leurs partenaires (*l'Etat, les conseils généraux et régionaux, les chambres consulaires, etc.*).

Elle bénéficie de l'appui logistique du CNFPT.

Contact pour inscription :
Delphine MARCANGELI : 03 83 19 22 05
delphine.marcangeli@cnfpt.fr

**Directeur de
publication**

Michel HEINRICH
Président du Syndicat

Diffusion

1 500 exemplaires conçus &
réalisés en interne.

Illustration

Antonio GACIA, Imagerie d'Epinal

Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

4, rue Louis Meyer 88190 GOLBEY
Tel : 03 29 32 47 96 / Fax : 03 29 35 22 03
syndicat@scot-vosges-centrales.fr / www.scot-vosges-centrales.fr